

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous (+ originaux en cas de dépôt sur RDV)
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé (à télécharger sur le site de la préfecture)
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour arrivant à expiration** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc. Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

CAS N° 1 : ACTIVITÉ COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU ARTISANALE

- En cas de création d'une nouvelle activité** :
 - Avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère sur le projet à solliciter en ligne sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/immiproussager>
 - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise et/ou d'affiliation à la sécurité sociale des indépendants
 - Documents justificatifs liés à l'activité concernée (**voir liste en annexe**)
- En cas de poursuite de l'activité** :
 - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise et/ou d'affiliation à la sécurité sociale des indépendants
 - Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et preuve de ressources au moins égales au SMIC :
 - Copie du contrat de bail / domiciliation de l'entreprise
 - Bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P237)
 - Attestation d'assurance de l'entreprise (local, véhicule, etc.)
- Justificatifs de ressources : avis d'imposition, fiches de paie, extrait du livre des comptes établissant le montant de rémunération, etc.

CAS N° 2 : ACTIVITÉ LIBÉRALE

- En cas de création d'une nouvelle activité** : justificatif d'immatriculation URSSAF et des capacités de son activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein
- En cas de poursuite d'activité** : tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources au moins équivalentes au SMIC
- En cas d'exercice d'une profession réglementée** : autorisation d'exercice / inscription à l'ordre professionnel.

ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CR 1400 / RLD-UE 3148

- Après 5 années de séjour régulier en France** (réduit à 3 ans pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie), sous réserve de ne pas constituer de menace pour l'ordre public et de justifier des conditions suivantes : Ressources suffisantes et stables (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 ou 3 dernières années) ou AAH
- Intégration républicaine et maîtrise de la langue française (sauf + de 65 ans et tunisiens)
- Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
 - Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français : diplôme obtenu en France ou test certifiant TCF/TEF dénommé "Intégration, résidence et nationalité" (IRN)
 -)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Renouvellement de titre de séjour « entrepreneur / profession libérale » : **225€**
 - Accès à une carte de séjour de 10 ans : **225€**
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€**

ANNEXE : PIÈCES À FOURNIR EN CAS DE NOUVELLE ACTIVITÉ

- Cerfa n° 13473*01 à télécharger sur <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R43962>
- Bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France
- Si vous souhaitez exercer une activité réglementée : pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée. Consultez la liste des activités réglementées sur <https://www.guichet-entreprises.fr/fr/activites-reglementees>
- Preuve de l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) ou à l'URSSAF (si vous exercez une profession libérale). **Remarque** : ce justificatif pourra être fourni ultérieurement si, au jour du dépôt, vous ne disposez pas d'un titre de séjour vous autorisant à exercer une activité professionnelle.

CAS N° 1 : CRÉATION D'UNE ENTREPRISE

Présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel

- Justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France

A – Si l'activité est créée en nom propre / micro-entreprise (auto-entrepreneur)

- En cas de création** : copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation
- En cas de reprise d'un fonds de commerce** : Copie de la promesse ou du contrat de vente du fonds.
- En cas de location-gérance** : Une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance ; Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois) ; Une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds

B – Si l'activité est créée en société

- En cas de création d'une société de droit français**
 - Promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
 - Projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- En cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère** :
 - Justificatif de la nomination ou lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
 - Statuts de la personne morale de droit étranger ;
 - Promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement autorisation du propriétaire des locaux ou toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
 - Projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- En cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère** :
 - justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
 - copie des statuts de la personne morale de droit étranger.

CAS N° 2 : INSERTION DANS UNE ACTIVITÉ EXISTANTE

- Justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
- Extrait d'enregistrement de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois ou un extrait d'inscription de l'activité au répertoire des métiers de moins de trois mois, selon le cas ;
 - En cas d'insertion dans une société, une copie des statuts de l'entreprise ;
 - Bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237) ;
 - Attestation de compte à jour de l'entreprise délivrée par l'URSSAF ;
 - Si le demandeur a le statut de salarié, l'original du contrat de travail accompagné d'une copie
- Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au demandeur des revenus au moins équivalents au SMIC

Pour plus d'informations :

- <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>
 - Arrêté du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention « entrepreneur/profession libérale »